

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE D</b> <b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b>
---	---

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Monsieur Henri MARTIN**

<b>Séance publique du JEUDI 11 MAI 2023 à 18h00</b>	Date de convocation : mercredi 3 mai 2023
---	---

<b>Délibération</b>
<b>N°C2023_102</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>76</b>
<b>Votants :</b>	<b>67</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>67</b>
Pour :	67
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETARE DE SEANCE : DEVIC Bernard**

**PRESENTS** : ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; BANOS Eric, BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CASTAN Luc ; CESAR Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; GERMA Alain ; GOUIRY Catherine ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LACOMBE Gérard ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; LETEISSIER Gérard ; MAILLARD Sylvain ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; NUNEZ Frédéric ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SEGUI Jeanne Maryse ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VALERY Benoit ; VIALADE Alain ; VICO Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE** : HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand ; PAIRO Jacques ; VERGNES Magali ;

<p><b>EXCUSES</b> : BASTIE Yves ; BOUTIE Catherine ; DARAUD Jean-François ; FAURAN Jean-Paul ; GUENFICI Alexandre ; HUYNH-VAN Nathalie ; KAISER Stéphanie ; PAVAN Gaëlle ; PENET Yves</p>	<p><b>EXCUSES AVEC PROCURATION</b> : ALDEBERT Didier ; AMBROSINO Jean-Marc ; BESSE Jean-Baptiste ; BOUISSET Cyrielle ; MOULY Didier ; PINET Marie-Christine ; RAPINAT Evelyne ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; TEXIER Bruno</p>
<p><b>EXCUSES EN COURS DE SEANCE</b> : ABED Yamina (délibération N°C2023_97) ; CHALULEAU Jean-Paul (délibération N°C2023_97) ; PAIRO Jacques (délibération N°C2023_85) ; PY Michel (délibération N°C2023_97) ; VERGNES Magali (jusqu'à la délibération N°C2023_90) ; HERNANDEZ Joël (délibération N°C2023_97) ; MALQUIER Bertrand (délibération N°C2023_97)</p>	<p><b>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE</b> : ABED Yamina (jusqu'à la délibération N°C2023_96 et à partir de la délibération N°C2023_98) ; CHALULEAU Jean-Paul (jusqu'à la délibération N°C2023_96 et à partir de la délibération N°C2023_98) ; PY Michel (jusqu'à la délibération N°C2023_96 et à partir de la délibération N°C2023_98)</p>

**Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Transports**

**OBJET : TRANSPORTS – Avenant n°3 – Convention de délégation de compétence d'organisation de services de transports scolaires avec la Région Occitanie**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, en délégation de compétence approuvée par délibération N°C2018\_17, le Grand Narbonne assure, pour le compte de la Région Occitanie, les services de pré et post acheminement de transport scolaire sur le trajet Sigean ⇔ Narbonne pour les élèves des communes de Feuilla et Fitou.

Cette possibilité n'est offerte que dans la limite des places disponibles à bord des véhicules mis en place pour les besoins propres du Grand Narbonne et la Région bénéficie, de ce fait, de la gratuité du service.

Le 12 septembre 2019, l'avenant 1 de cette convention de délégation a été approuvé pour prolonger le service jusqu'au 31 août 2021. Un deuxième avenant a été adopté, le 5 juillet 2021, pour prolonger celle-ci jusqu'au 31 août 2022.

Il est proposé de modifier à nouveau la durée, par la conclusion d'un avenant 3 prévoyant la possibilité de reconduction tacite, par période d'un an dans la limite maximale de 5 fois.

Les autres stipulations de la convention visée restent inchangées.

## A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'adopter l'avenant N°3 à la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport scolaire avec la Région Occitanie tel que ci-annexé,
- De préciser que les services ne seront offerts que dans la limite des places disponibles au sein des véhicules effectuant les dessertes pour les besoins propres du Grand Narbonne,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment l'avenant précité.

## Pièce jointe à la délibération :

Avenant n° 3

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

le : |PREF|  
et de sa publication  
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération

